



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 18 MARS 2021 à 19 h 00
en visioconférence

OBJET : D10 - Crématorium du Val de Saintonge – Modifications tarifaires

Date de convocation : 12 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Mathilde MAINGUENAUD

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

N° 10 - Crématorium du Val de Saintonge - Modifications tarifaires

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2018, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a attribué la concession du service public pour le financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un crématorium au groupement des sociétés Poitou Granit Pompes Funèbres et FUNECAP OUEST qui ont créé la Société Crématorium du Val de Saintonge.

Le contrat de concession signé le 4 juin 2018 est entré en vigueur le 25 juin 2018. Il a été conclu pour une durée de 29 ans avec un délai de mise en service de l'équipement de 22 mois à compter de la date de signature du contrat. Conformément à la délibération précédente, l'avenant N° 1 prolonge la durée d'exploitation de 4 mois, soit jusqu'au 24 octobre 2047.

Les dispositions tarifaires de ce contrat prévoient notamment une révision annuelle de la grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier de chaque année (article 27).

C'est ainsi que le calcul de l'indexation applicable dès le 1^{er} janvier 2021 fait ressortir une augmentation des tarifs de + 3,05 %.

Les documents relatifs au calcul de l'augmentation des tarifs ainsi que la nouvelle grille tarifaire sont annexés à la présente délibération.

Cependant, compte tenu de l'ouverture très récente du crématorium et soucieuse de préserver l'attractivité de l'établissement, la société Crématorium du Val de Saintonge souhaite décaler dans le temps l'application de cette augmentation tarifaire et propose donc de la mettre en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle grille tarifaire ci-jointe dont l'application sera mise en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :**

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D10-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021

Affiché le 19 mars 2021

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Calcul de révision des tarifs au 1^{er} juillet 2021

$$P = a + b \times \frac{EG}{EG_0} + c \times \frac{S}{S_0} + d \times \frac{FSD1}{FSD1_0}$$

$$P = 0,18 + 0,1 \times \frac{EG}{EG_0} + 0,35 \times \frac{S}{S_0} + \left(\frac{0,37}{FSD1_0} \times FSD1 \right)$$

S =	103,800	Frais de personnel : "Salaires, revenus et charges sociales, salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés", Insee : 0010562695 en remplacement de l'identifiant insee 1567453 - Indice trimestriel S - T4 2019
So =	100,400	Frais de personnel : "Salaires, revenus et charges sociales, salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés", Insee : 0010562695 en remplacement de l'identifiant insee 1567453 - Indice trimestriel S - T4 2017
EG =	108,800	Energie : "électricité, gaz, vapeur et air conditionné A21 D-CPF 35 Marché français", Insee : 010534835 en remplacement de l'identifiant 001652125 - Indice mensuel EG - Décembre 2019
EGo =	103,700	Energie : "électricité, gaz, vapeur et air conditionné A21 D-CPF 35 Marché français", Insee : 010534835 en remplacement de l'identifiant 001652125 - Indice mensuel EG - Décembre 2017
FSD1 =	133,700	Indice FSD1 - Frais et Services divers, base100 en juillet 2004 - Avril 2020.
FSD1o =	128,900	Indice FSD1 - Frais et Services divers - Avril 2019.

$$\frac{P}{P_0} = 0,18 + \left(0,35 \times \frac{S}{S_0} + 0,10 \times \frac{EG}{EG_0} + 0,37 \times \frac{FSD1}{FSD1_0} \right)$$

$$= 0,18 + \left(0,35 \times \frac{103,800}{100,400} + 0,10 \times \frac{108,800}{103,700} + 0,37 \times \frac{133,700}{128,900} \right)$$

$$= 0,18 + \left(0,35 \times 1,03386 \right) + \left(0,10 \times 1,04918 \right) + \left(0,37 \times 1,03724 \right)$$

$$= 0,18 + 0,85055$$

$$= 1,030549$$

3,05%

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D10-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021
Affiché le 19 mars 2021

Grille des tarifs applicables au crématorium du Val de Saintonge au 1^{er} juillet 2021

en euros	Tarifs au décembre 2017		Tarifs au 1er janvier 2021			
	H,T	T,T,C	H,T	H,T à partir du tarif arrondi	T,T,C, TVA 20 %	arrondi en TTC
Crématorium						
Prestations minimums du service public de crémation - <i>Comprenant la remise de l'urne</i>						
Crémation adulte	565,00 €	678,00 €	582,23 €	582,50 €	698,68 €	699,00 €
Crémation enfant jusqu'à 12 ans inclus	282,50 €	339,00 €	291,12 €	290,83 €	349,34 €	349,00 €
Autres prestations du service public dans le cadre d'une crémation						
Location de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une crémation	75,00 €	90,00 €	77,29 €	77,50 €	92,75 €	93,00 €
Location de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une inhumation	125,00 €	150,00 €	128,81 €	129,17 €	154,58 €	155,00 €
Supplément pour samedi après-midi	40,00 €	48,00 €	41,22 €	40,83 €	49,46 €	49,00 €
Dépôt provisoire de l'urne – forfait du 4 ^{ème} au 12 ^{ème} mois <i>GRATUIT LES TROIS PREMIERS MOIS DE CONSERVATION</i>	75,00 €	90,00 €	77,29 €	77,50 €	92,75 €	93,00 €
Mise à disposition du salon des retrouvailles	80,00 €	96,00 €	82,44 €	82,50 €	98,93 €	99,00 €
Prestation de restauration : café, thé, brioche pour 20 personnes	45,00 €	54,00 €	46,37 €	46,67 €	55,65 €	56,00 €
Crémation de restes de corps exhumés dans un cercueil ou une boîte à ossements						
Crémation restes exhumés d'un corps inhumé depuis moins de 5 ans	565,00 €	678,00 €	582,23 €	582,50 €	698,68 €	699,00 €
Crémation restes exhumés d'un corps inhumé depuis plus de 5 ans	376,67 €	452,00 €	388,16 €	388,33 €	465,79 €	466,00 €
Crémation exhumation administrative à la demande d'une collectivité Conteneur > 1,20 m, max 100 kg	720,00 €	864,00 €	741,96 €	741,67 €	890,35 €	890,00 €
Crémation exhumation administrative à la demande d'une collectivité Conteneur < 1,20 m, max 50 kg	565,00 €	678,00 €	582,23 €	582,50 €	698,68 €	699,00 €
Crémation de pièces anatomiques						
Conteneur de 60 kg et 200 litres max, (Grand modèle)	260,00 €	312,00 €	267,93 €	268,33 €	321,52 €	322,00 €
Conteneur de 30 kg et 100 litres max, (Petit modèle)	150,00 €	180,00 €	154,58 €	154,17 €	185,49 €	185,00 €

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D10-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021

Affiché le 19 mars 2021